

Code de déontologie

Liste des engagements de Manon Smahi Cuzin, gérante de l'organisme de formation Ambitions Plurielles :

I – DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Art.1 : Respect des individus, non-jugement, neutralité, accueil inconditionnel, non-discrimination et bienveillance.

Art.2 : Confidentialité, secret professionnel, respect des données personnelles

Art.3 : Honnêteté, volonté de transparence et d'échanges équitables, notamment dans la relation commerciale.

Art. 4 : Code de déontologie communiqué à toute personne qui en fait la demande.

II – RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Art.5 : Analyse systématique des besoins des clients en amont de la prestation de formation, pour adapter le contenu à leurs attentes et optimiser l'atteinte de leurs objectifs professionnels.

Art.6 : Un contrat ou une convention de formation est obligatoirement établi avant tout démarrage de prestation. Ces documents devant encadrer clairement l'action (programme, objectif, tarif, lieu de formation).

Art.7 : Respect des conditions contractuelles

Art.8 : Les informations concernant la formation et les compétences professionnelles du formateur sont communiquées aux clients ou aux bénéficiaires en amont de toute prestation

Art.9 : Déploiement de toutes les compétences nécessaires du formateur pour l'atteinte des objectifs de la formation.

Art.10 : Information le plus rapidement possible du client ou du bénéficiaire, de tout élément pouvant nuire à l'atteinte des objectifs de la formation.

Art.11 : Respect et prise en compte de l'organisation cliente, de son fonctionnement, de ses habitudes, de sa culture.

Art. 12 : Conscience et respect de son champ de compétences et de ses limites, pour passer le relais si nécessaire, auprès d'autres professionnels qualifiés

III – RELATIONS AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION ET/OU DE CONSEIL

Art.13 : Inscription des actions dans une démarche de développement de la personne.

Art.14 : Respect la personnalité, du rythme de chacun et de son libre-arbitre

Art.15 : Volonté d'écoute, d'empathie, de responsabilité et d'autonomisation

Art. 16 : Recueil d' informations uniquement en lien direct et nécessaires avec et pour la formation, respect de la vie privée

Art. 17 : Volonté de rendre le contenu de formation accessible et inclusif, en fonction des spécificités des bénéficiaires

IV – RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Art.18 : Contribution par son comportement et la qualité des actions au renforcement de l'image de la profession.

Art.19 : Connaissance et application des règles en vigueur dans sa profession.

Art.20 : Volonté de relations cordiales, respectueuses et loyales auprès de ses confrères et consoeurs, auprès des clients, des bénéficiaires et sur tous canaux de communication à un usage professionnel.

V – RESPECT DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Art.21 : Connaissance et application des lois et règlements concernant les actions de Formation Professionnelle Continue, et de leurs évolutions.

Art.22 : Respect et mise à jour concernant toute obligation légale et fiscale.

Art.23 : Non acceptation de quelconque rémunération illicite.

Art.24 : Citation des sources et respect de la propriété intellectuelle.

Fait à Roujan, le 10/11/19,



Marianne Smahi Cuzin

SIRET : 753 717 057 00024

N° DA : 76340955634

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Smahi Cuzin", written in a cursive style.